



Union Départementale
des Syndicats CGT
8, Place Malus
18000 BOURGES

-O-O-O-

ISSN 1168-0423

Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage
Bourges CTC

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

N° 340
AVRIL 2011

Déposé le 20.04.2011

Edito

28 AVRIL - 1er MAI 2011 CONTRE L'AUSTERITE

Vous l'avez sûrement remarqué, notre département n'échappe pas à la politique de rigueur instaurée par le Gouvernement et l'Union européenne dont les conséquences sont désastreuses pour les salariés et leurs familles.

Pas une journée sans manifestation devant une école pour protester contre les suppressions de postes et de classes. Cette situation est le résultat de choix qu'ont faits certains libéraux pour permettre au monde capitaliste d'obtenir toujours plus de richesses au détriment de ceux qui les créent. Le savoir comme la santé et l'ensemble des Services Publics ne sont pas à vendre au profit des intérêts privés. La libéralisation sous le prétexte de « concurrence libre et non faussée » ne fait que casser notre pacte et notre modèle républicain.

Les dernières décisions prises par l'Europe sur les propositions de notre cher Président aggravent la situation sociale et économique de la population.

Le coût du travail, la compétitivité, la dette publique nous sont avancés pour affaiblir et assécher le pouvoir d'achat des salariés et des retraités en baissant les salaires, les pensions et les minima sociaux.

Le monde du travail est au centre des discussions des futurs programmes électoraux. Mais ne nous trompons pas, dans la majorité des cas la finalité d'en donner toujours plus au capital est bien le but à atteindre.

Le 28 avril et le 1er Mai sont deux occasions pour dire NON au diktat libéral, en manifestant en nombre et en participant à la commémoration devant la Bourse du Travail.

La détresse est grande et le travail militant est important. A nous de faire en sorte que ce repli sur soi se transforme en mouvement collectif puisant, dans un esprit de conquête et de changement de Société.

Sébastien MARTINEAU
Secrétaire Général

**1er MAI : RASSEMBLEMENT
à 9 h 30 - Place Malus**

Hommage aux victimes du nazisme avec dépôt de gerbe

Sommaire :

Edito : 28 Avril et 1er Mai contre l'austérité.
P 2 & 3 : Le 28 Avril : Pénibilité au Travail.
P 4 : IHS : Pétition France 2
P 5 : Congrès du Syndicat Départemental FAPT.
P 6 : Remarques sur l'ISF.
P 7 : Souscription UD et remerciements dons.
P 8 : Souscription pour « les luttes des Case ».



AGENDA

28 AVRIL

BOURGES - 10 h 30 - Esplanade du Prado
VIERZON - 16 h 30 - Forum République

1er MAI

BOURGES

9 h 30 - Place Malus

10 h 30 - Cours Anatole France

VIERZON

10 h 30 - Place de la Résistance

ST AMAND MONTROND

10 h 30 - Place de la République

ST FLORENT SUR CHER

10 h 30 - Place de la République

LA GUERCHE

11 h 00 - Place du Général de Gaulle

TOUTES et TOUS MOBILISES(EES)

le 28 AVRIL 2011

**L'EGALITE PASSE AUSSI PAR LA RECONNAISSANCE
DE LA PENIBILITE DU TRAVAIL DES FEMMES,
DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL
ET UNE RETRAITE EN BONNE SANTE**

Rendre visible la pénibilité du travail des femmes !

Les problèmes de santé des femmes au travail semblent difficiles à cerner tant par les employeurs ou les décideurs que par les salariées elles-mêmes.

Cette difficulté s'enracine en partie dans les représentations traditionnelles de l'emploi féminin avec des soi-disant compétences naturelles, et des travaux légers ! Par exemple le travail des soignantes apparaissait sans risques, de telle sorte que soulever des patients n'était pas perçu comme une pénibilité par les infirmières elles-mêmes. Il a fallu un mouvement de grève de grande ampleur en 1989, pour que les infirmières mettent en avant les conditions de travail.

Le travail des femmes est autant marqué par la pénibilité que celui des hommes.

Loin d'être protégées, les femmes sont majoritaires parmi les salarié-es atteints de troubles musculo-squelettiques (TMS). Aujourd'hui, ils constituent de loin la principale cause de maladies professionnelles.

Enquête du ministère du Travail SUMER en 2003 :

58 % des troubles (TMS) déclarés concernent des femmes, avec un risque d'exposition de 22 % supérieur à celui des hommes ;

Les femmes se déclarent plus stressées au travail (+ 40 %) que leurs collègues masculins ;

37 % des femmes déclarent vivre un « mal-être » au travail, contre 24% des hommes) ;

Les femmes vivent plus fréquemment que les hommes. des situations de harcèlement et de violence.

49,8 % des femmes actives en France (contre 11 % des hommes) se retrouvent concentrées dans 11 des 86 familles professionnelles répertoriées par l'Insee (agent d'entretien, enseignante, vendeuse, employé-e, secrétaire, aide-soignante, infirmière, aide à domicile, métiers de l'action sociale, assistante maternelle, coiffeuse, femmes de ménage, femmes de chambre...).

Cumul de travail salarié et de travail domestique pour les femmes : la deuxième journée !

Une enquête européenne montre que les femmes travaillent plus que les hommes si l'on additionne les temps du travail rémunéré et du travail domestique dit non rémunéré : 80 % des travaux familiaux sont réalisés par les femmes... Cette addition de travaux expose à des risques plus importants, et contribue aussi à une dévalorisation sociale (et salariale !).

La durée du travail des femmes occupées à temps partiel est supérieure à celle des hommes occupés à temps plein si l'on tient compte du travail intensif « à la maison ».

Ces professions à prédominance féminine présentent de nombreuses pénibilités, qui rentrent dans les douze critères de pénibilité, élaborés par le patronat et les organisations syndicales en 2008 : travail très répétitif, travail permanent sur écran, travail morcelé (« abandonner une tâche pour une autre plus urgente »), postures contraignantes, port de charges lourdes (manutention des patients, remplissage des rayons, passage des articles en caisse...), environnement agressif (exposition aux infections, à la violence, aux agressions verbales), exposition à certains produits chimiques nocifs (nettoyage, photocopie, médicaments, radiothérapie), travail de nuit...

Les conditions d'emplois des femmes sont souvent des facteurs aggravants des conditions de travail : postes peu qualifiés, emplois précaires (CDD, CDI instable, temps partiel subi, intérim), chômage...

Bien souvent le travail n'a pas les mêmes effets sur la santé ou le parcours professionnel, selon que l'on est une femme ou un homme : par exemple, dans les sociétés de nettoyage, les hommes (moins nombreux) conduisent les machines (17 % contre 2 % de leurs homologues féminines) et portent les sacs (15 % contre 4 %), tandis que les femmes lavent les toilettes et passent le balai manuellement.

Les organisations du travail doivent permettre l'articulation vie au travail et vie familiale pour les femmes et les hommes, en particulier pour permettre le partage des tâches domestiques.

Durée totale du travail dans l'Europe des 27 en 2005 :

Travail rémunéré	Travail rémunéré	Non	Total
Travail temps plein	40 h	23 h	63 h
Femmes temps partiel	21,3 h	32,7 h	54 h
Hommes temps plein	43,1 h	7,9 h	51 h
Hommes temps partiel	23,5 h	7,3 h	30,8 h

Source : Fondation de Dublin. Enquête sur les conditions de travail

Une reconnaissance de la pénibilité bafouée dans les réformes gouvernementales

Le gouvernement refuse toujours de prendre en compte les propositions des organisations syndicales en maintenant exclusivement son approche médicale de la pénibilité dans le secteur privé (comme dans ses projets de décrets « pénibilité » qu'il propose pour l'application de la réforme des retraites de 2010).

Il a supprimé définitivement le départ anticipé pour les infirmières qui rentrent dans la Fonction publique hospitalière à partir du 1^{er} décembre 2010. Les anciennes ont un droit d'option personnel : augmenter leur salaire en échange de la perte du départ anticipé à la retraite !!! C'est une attaque du droit des femmes : cette discrimination fait perdre une chance de rester en bonne santé. Pourtant ce n'est que justice sociale de maintenir la reconnaissance de la pénibilité et de l'élargir aux salarié-es qui travaillent dans les mêmes conditions et dont l'espérance de vie moyenne est amputée de plusieurs années.

Pour l'amélioration des conditions de travail des femmes et la reconnaissance de la pénibilité la CGT propose :

- faire de l'amélioration des conditions de travail et de la construction du bien-être au travail, un des leviers de l'égalité professionnelle ;
- développer une approche sexuée en matière de « santé au travail », « conditions de travail », prévention des risques organisationnels et psychosociaux..., dans le rapport de situation comparée, le document unique d'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise, et aussi dans toutes les négociations stress, senior, articulation des temps... Légalement, les employeurs ont la responsabilité du bien-être au travail ;
- analyser le travail réel pour rendre visible les compétences et le professionnalisme technique et relationnel de métiers féminins ;
- imposer la mixité des filières, et élargir ainsi le champ des métiers proposés aux femmes et aux hommes.

La CGT exige de toute urgence l'ouverture de négociations pour la prise en compte de la pénibilité pour une retraite en bonne santé : les femmes et les hommes ayant travaillé dans des conditions pénibles ou astreignantes doivent pouvoir bénéficier d'un départ anticipé à taux plein.

Les femmes doivent prendre toute leur place dans la mobilisation du 28 avril 2011 pour porter leurs revendications.

**Les Unions Départementales CGT - CFDT - FSO - UNSA Solidaire appellent à
RASSEMBLEMENTS et MANIFESTATIONS
le JEUDI 28 AVRIL 2011**

à **BOURGES** 10 h 30 Esplanade du Prado (devant le Medef)
à **VIERZON** 16 h 30 Forum République
suivi d'un débat sur la flexibilité à 17 h 30 Salle du Beffroi

Le collectif « 18 » IHS CGT Centre

A l'attention de France 2

Le 2 mars 2011, Monsieur PUJADAS a présenté au journal de 20 h. de la chaîne publique de France 2, un dossier spécial intitulé «Louis Renault a-t-il collaboré avec l'Allemagne nazie ?».

Ce dossier fut entièrement consacré à blanchir celui qui fut l'objet d'une confiscation de ses usines décidée par l'Assemblée Nationale le 15 novembre 1944 pour collaboration avec l'ennemi. L. Renault fut emprisonné et mourut en prison.

Le 16 janvier 1945, Charles de Gaulle, soutenu par toutes les forces politiques et patriotiques de l'époque, signait une ordonnance instituant la nationalisation des usines Renault. Voici un extrait de l'exposé des motifs :

« Alors que les livraisons fournies par la société Renault à l'armée française s'étaient montrées NOTOIREMENT insuffisantes pendant les années qui ont précédé la guerre, les prestations à l'armée allemande ont, durant l'occupation, été particulièrement importantes et ne se sont trouvées freinées que par les bombardements de l'aviation alliée des usines du Mans et de Billancourt ».

La mairie de Boulogne sur ses panneaux publics consacrés à la mémoire des usines Renault rappelle d'ailleurs clairement ces faits historiques.

L'initiative de M.PUJADAS et de la direction de France 2 est un outrage à la mémoire de tous les patriotes morts pour la France, de tous les salariés de Renault arrêtés, torturés, fusillés pour fait de sabotage et de résistance à l'intérieur comme à l'extérieur des usines Renault de Billancourt et du Mans.

Sollicités pour exiger un droit de réponse, les services de M. PUJADAS ont sèchement refusé.

Nous appelons tous les démocrates de notre pays, tous les élus de la nation, tous les témoins et les associations d'anciens combattants, déportés, ou de fusillés, les historiens, syndicalistes et gens de culture à signer cette pétition

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Ville</u>	<u>Signature</u>



CONGRES CGT FAPT 18

« UN CONGRES DE BONNE FACTURE »

Le Syndicat départemental CGT FAPT du Cher tenait son Congrès les 14 et 15 avril derniers.

61 congressistes (dont 30 femmes) se sont réunis durant ces deux jours.

Il est ressorti des débats qu'il fallait s'orienter vers une grande journée de mobilisation dans tous les Services Publics. Il faut revenir à nos fondamentaux et pourquoi pas reparler de renationalisation, relocalisation,

De tous les avis, mêmes extérieurs au Syndicat Départemental (Union Départementale, Union Locale, Indecosa CGT, IHS, Région FAPT, Fédération ...) les débats furent riches. Ils ont permis de dégager une ligne d'orientation, notamment en votant plusieurs résolutions.

Le syndicat s'engage à :

- ◆ Renforcer les sections syndicales existantes ;
- ◆ Déployer ses forces dans tous les secteurs d'activité, notamment où nous ne sommes pas présents (Médiapost, Chronopost, Adrexo ...) ;
- ◆ Aider la section de Bouygues Télécom qui, à cause de sa direction, a du mal à fonctionner (pression sur les militants de la part de la Direction, rivalité avec les syndicats « maison » FO, CFTC, CFDT ...) ;
- ◆ Créer des collectifs par métier (courrier, guichet) et développer les collectifs existants (France Télécom) ;
- ◆ Créer un collectif « continuité syndicale » afin de ne plus voir les « actifs retraitables » quitter la CGT ;
- ◆ Maintenir son activité dans l'Interpro. : à l'UD et dans les UL, car nous sommes tous confrontés aux mêmes réalités, que nous soyons dans le public ou le privé.

Toutes ces mesures sont mises en place dès maintenant et un point sera fait entre deux Congrès, lors de notre Assemblée Générale dans 1 an et demi.

La nouvelle Commission Exécutive, élue à ce congrès, se compose de 37 membres dont 20 femmes.

Le Secrétaire Général, Dominique LARDUINAT et le Trésorier, Eric PERROT ont été réélus à leur poste.



QUELQUES REMARQUES SUR L'ISF

Sur le fond, les mesures annoncées ne changent pas la philosophie du gouvernement qui consiste à favoriser les plus fortunés

- ❶ La suppression du bouclier fiscal témoigne de l'échec d'un choix aberrant ; pour autant, la philosophie du chef de l'Etat et du gouvernement reste le même : la réduction de la pression fiscale sur les riches
- ❷ La «réforme de l'Isf» le confirme : cette réforme profite aux plus riches, ceux qui ont un patrimoine supérieur à 3 mns€
- ❸ Il s'agit en particulier de la réduction du taux d'imposition :
 - a. 0,25 % pour le patrimoine entre 1,3 et 3 mns€
 - b. 0,5 % pour les patrimoines supérieurs à 3 mns (le taux était de 1,8 % jusqu'ici).

On voit ici une moindre progressivité de l'impôt sur la fortune, logique qui prédomine l'impôt sur le revenu.

Le gouvernement maintient donc cette tendance à réduire l'effort et la contribution des plus riches au financement de l'intérêt général.

Les coûts des mesures annoncées pourraient être supérieurs à ce qu'annonce le gouvernement.

Les mesures annoncées conduiraient, selon le gouvernement, à un manque à gagner de 900 mns€. Le chiffrage précis n'est pas présenté et il n'y a pas de transparence en la matière.

Toutefois, il est d'ores et déjà annoncé qu'il va y avoir des mesures complémentaires (lissage pour éviter l'effet de seuil du passage d'une tranche d'ISF à une autre) ou encore le maintien des déductions fiscales sur l'ISF en faveur des PME.

Ces mesures pourraient entraîner un manque à gagner supplémentaire de l'ordre de 400 mns€.

Au total, le manque à gagner pourrait être plutôt de l'ordre de 1,5 mns€, et non 900 mns€ annoncé par le gouvernement.

Une vision sans doute trop optimiste de l'exit tax

Juridiquement, il est possible que cette taxe se heurte à l'opposition de Bruxelles.

L'annonce d'une taxation plus progressive des successions de plus de 4 millions d'euros, laisse des questions sans réponse.

A titre d'exemple, les redevables ont la possibilité d'étaler le paiement sur 10 ans à un taux d'intérêt très faible (0,3 %).

Les recettes prévues pourraient donc être beaucoup plus faibles en année pleine, surtout en début de la période.

En annonçant ces mesures, le gouvernement s'oppose en fait à une véritable réforme du système fiscal

(cf. propositions de la Cgt)

- ❶ Redonner à l'impôt sur le revenu toute sa place :
 - ▶ en réformant son assiette pour l'élargir à tous les revenus ; financiers et du patrimoine ;
 - ▶ en lui redonnant une plus grande progressivité, permettant d'envisager la baisse de la fiscalité indirecte injuste ;
 - ▶ en augmentant le nombre de tranches et le taux d'imposition des tranches supérieures.
- ❷ Renforcer l'impôt sur la fortune.
- ❸ Réexaminer l'ensemble des niches fiscales.
En mettant à plat les « dépenses fiscales » ou « niches fiscales » qui permettent aux contribuables, et notamment les plus fortunés qui peuvent s'offrir les conseils des avocats d'affaires, d'échapper à l'impôt.
- ❹ Réduire le taux de TVA notamment sur les produits de première nécessité. La TVA est un impôt injuste acquitté par tous les contribuables indépendamment de leur niveau de revenu et de leur capacité contributive. L'impôt sur les sociétés doit devenir un outil tourné vers l'efficacité économique et la justice sociale. Il doit inciter les entreprises à accroître l'investissement productif, à investir massivement dans la formation et la recherche.
- ❺ Réformer la fiscalité locale afin de :
 - ▶ Diminuer les charges des ménages à faible revenu
 - ▶ Réduire les inégalités territoriales
 - ▶ Rendre les entreprises plus responsables vis-à-vis de leurs lieux d'implantation.
 - ▶ Assurer l'autonomie financière des collectivités en leur donnant notamment les moyens financiers pérennes.
- ❻ Instaurer des mesures favorisant l'environnement en tenant compte de la faculté contributive des foyers.

Montreuil, le 13 avril 2011



SOUSCRIPTION UD

IL FAUT ACCELERER !

Afin de tenir l'engagement que nous avons pris de répartir les lots pour le 15 Juin, nous demandons aux syndicats et sections de mettre rapidement en place notre souscription.

A ce jour, seuls quelques rares syndicats ont retourné les talons et règlements correspondants. Or, nous vous rappelons qu'avec près de 3.000 €uros, notre souscription constitue un apport financier incontournable et essentiel à l'équilibre de notre budget. Vous comprendrez donc que nous faisons appel à votre sens militant pour que nous réussissions ensemble cette initiative.

Nous vous rappelons également que nous avons voulu rendre la répartition de lots plus attractive, notamment au niveau des chèques cadeau afin d'améliorer les arguments de vente.

Enfin, il n'est point besoin d'insister sur la nécessité de renforcer tous nos moyens face aux mauvais coups portés par le patronat et le gouvernement.

Nous savons pouvoir compter sur vous et votre militantisme.

Bon courage et fraternelles salutations syndicales.

Le Trésorier de l'UD.

Le Président de la CFC

Remerciements

Depuis le Bulletin précédent (Mars 2011) de nouveaux syndicats ont répondu à l'appel de la CFC. Nous les remercions fraternellement :

- > **Maison de Retraite de Bellevue**
- > **LSR St-Florent sur Cher**
- > **Métaux St-Florent sur Cher**
- > **TIMKEN France Vierzon**
- > **Personnels des Professions Agricoles**
- > **SPPTE (Energie Belleville sur Loire)**
- > **ETBS**

Cet appel est toujours d'actualité ! Merci !

« Les luttes des CASE »

Vierzon...Terre de Luittes...Vierzon, la « Rouge »...Vierzon la « Laborieuse »... !

C'est en 1779 que le comte d'Artois installe ses ateliers de forge sur les rives de l'Yèvre : le terrain s'y prête, la main-d'œuvre aussi, pas trop marquée encore par « l'esprit de révolte » ! Le quartier des « Forges » se développe...

Vierzon va commencer à s'industrialiser. En 1847, Célestin GERARD décide de s'installer, objectifs : développer, créer et produire des outillages et des mécanismes au service de l'agriculture notamment des « batteuses », locomobiles, etc.

Des concurrents s'installent. **Vierzon devient un pôle du machinisme agricole** avec Del, Brouhot, Merlin... drainant des centaines d'ouvriers dont bon nombre viennent de la terre ! Mais cette entreprise va poursuivre son développement et prendra le nom, après sa succession à Arbel, de « **Société Française de Matériel Agricole et Industriel** » en 1878. Le PDG la cède finalement à CASE en 1959 !

Cet ouvrage, qui en appelle d'autres sur les entreprises vierzonnaises, est **concentré sur la CASE**.

Cette histoire sociale des « CASE », son mouvement ouvrier avec ses dirigeants, ses luttes est partie intégrante de la vie économique et politique de cette cité, voir du Cher !

Sa disparition, programmée, en 1995 après de dures luttes pour conserver le site, malgré le soutien de toute la population de Vierzon, du département et d'élus de gauche notamment du PCF, est la décision de Tenneco, son dernier propriétaire américain du Texas

Ces dernières années après beaucoup d'écrits, des livres ont surgi. Il ne s'agit pas pour la CGT de plagier, mais de retracer, dans leur contexte historique, les luttes de générations de salariés pour exister, pour la reconnaissance de leur travail, le maintien et le développement de l'activité industrielle et de l'emploi.

Ouvrage passionnant conduit par Jacques BLONDEAU ancien dirigeant de l'UL CGT de Vierzon et un collectif parmi lequel figurent des anciens de la CASE !

Ce cahier d'histoire sociale est réalisé en coopération avec le collectif « 18 » de l'Institut CGT d'Histoire Sociale en Région Centre et avec le concours de l'UD CGT du Cher.

Il est conçu dans l'esprit du plus pur bénévolat. Passer à sa finalisation, à son impression et à sa diffusion représente beaucoup d'argent pour le faible budget dont nous disposons ! Voilà pourquoi, si vous êtes intéressé, nous faisons appel à vous pour souscrire au lancement et à la sortie de cette brochure au prix privilégié de 8 € au lieu de 12 €. Il sera à votre disposition dès parution en 2011 à :

L'UL des Syndicats CGT de Vierzon, rue M. Perrin où, dès maintenant, on peut souscrire...

Guy QUENET, Animateur du Collectif « 18 » IHS CGT centre

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Brochure **« Les luttes des CASE »**

Nom et prénom du souscripteur :

Adresse :

Code postal : **Ville** :

Facultatif :

N° de Tél. : **Courriel** :

Nombre d'exemplaires commandés :

Joindre un chèque selon la commande (8 € l'unité) à l'ordre de :

Institut CGT d'Histoire Sociale en Région Centre. CCP La Source 451 – 54W

Signature (obligatoire)

A découper et retourner avec le chèque AVANT le 1^{er} Octobre 2011 au :

**Collectif départemental « 18 » de l'IHS CGT Région Centre
8 Place Malus – 18000 - BOURGES**